

U I D
Uba

210196

Monsieur le Maire
Mairie de Chaumes en Retz
1, rue de Pornic
Arthon en Retz
44320 CHAUMES EN RETZ

Dossier suivi par
Axel GAYRAUD
Consultant Foncier &
Aménagement
02 53 46 61 94
02 53 46 60 13
axel.gayraud@pl.chambagri.fr

Nantes, le 10 février 2021

Chambre d'agriculture
Pays de la Loire
Site de Nantes
Rue Pierre-Adolphe-Bobierre
La Géraudière
44939 NANTES Cedex 9
Tél. +33 (0)2 53 46 60 00

Objet : Modification simplifiée n° 1
PLU de Arthon en Retz
Réf. PC/AG/PP/421M21009

Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé, le 29 janvier 2021, le dossier relatif à l'affaire citée en objet. Nous vous en remercions.

Après examen du projet, **nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Par délégation du Président de la Chambre d'agriculture
Paul CHARRIAU





CCI NANTES ST-NAZAIRE

V ID

↳ Uiba



210199

Mairie de Chaumes-en- Retz
Monsieur Jacky DROUET
1 rue de Pornic
Arthon en Retz

44320 CHAUMES-en-RETZ

Nantes,
Le 3 Février 2021

Nos réf. : 202103

Objet : modification simplifiée n°1 du PLU de la commune déléguée
D'Arthon en Retz

Dossier suivi par Anne-Cécile BERNARD a.bernard@nantesstnazaire.cci.fr

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de m'avoir soumis pour avis la déclaration de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon en Retz.

Les modifications que vous proposez n'appellent pas de remarque de ma part.

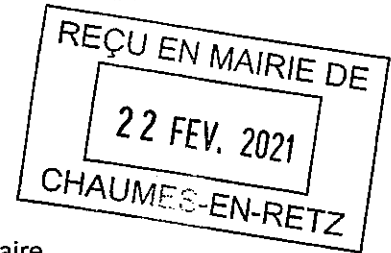
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann TRICHARD
Président

Lij celine + Unba

210230

Lij pa pue e carte Maci



Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
6, rue de Nantes
44680 CHAUMES-EN-RETZ

A Pornic, le 16 février 2021

N/Réf : JMB/SM/AG/SB/470/2021

Objet : Avis PPA modification simplifiée n° 1 PLU Arthon-en-Retz

Monsieur le Maire,

Par courriel du 02 février 2021, vous nous avez transmis le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Arthon-en-Retz.

Ce projet appelle de notre part une seule observation :

- La Zone d'Aménagement Concerté du Grand Fief sur le territoire d'Arthon-en-Retz a été supprimée par délibération du Conseil Municipal le 6 novembre 2017 : il serait donc opportun de profiter de cette modification simplifiée pour supprimer toute référence à cette ancienne ZAC dans l'article 11.2.4 au règlement du PLU relatif aux clôtures.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz émet un avis favorable sur votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président Jean-Michel BRARD,

Par délégation,

*La Vice-Présidente en charge de
l'Aménagement du Territoire
Séverine MARCHAND*



UIO
↳ Urba

Sainte-Pazanne, le 08 février 2021



Monsieur le Maire
Mairie de Chaumes en Retz
1, rue de Pornic
44320 CHAUMES-EN-RETZ

✉ H. Baudry 02.40.02.10.72

Monsieur le Maire,

Par courrier du 29 janvier 2021, vous avez transmis le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Chaumes-en-Retz au PETR du Pays de Retz au titre des articles L. 153-45 et suivants du code de l'urbanisme.

La modification simplifiée porte sur les points suivants :

- Règle d'implantation des annexes par rapport à la construction principale et aux voies et emprises publiques dans le règlement des zones Ua, U, Uc, 1Au
- Modification du terme « loge de gardien » en « logement de fonction, de bureaux et de services » et intégration de la notion de toiture terrasse en zone Ui
- Assouplissement des règles de clôtures et intégration des nouvelles technologies dans le cadre de leur construction en zone Ub, Uc 1Au, A, Ah
- Assouplissement des règles sur les matériaux utilisés sur les façades des constructions principales en zone Ua et les toitures des annexes en zone Ua, Ub, Uc, 1Au, A

Au regard de l'examen de votre projet, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il est compatible avec les orientations du SCoT, et que le PETR émet donc un **avis favorable** sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Chaumes en Retz

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
 Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
 3 44270 MACHECOUL